

**Financière de Tubize**  
**Société anonyme**  
**Allée de la Recherche, 60**  
**1070 Bruxelles**  
**RPM Bruxelles: 0403.216.249**

**Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2019**  
**PROCES - VERBAL**

**Ouverture de l'assemblée**

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur François Tesch, président du conseil d'administration.

**Constitution du bureau**

Le président nomme Madame Anne Sophie Pijcke comme secrétaire de l'assemblée et désigne M. Cyril Janssen et M. Cédric van Rijckevorsel comme scrutateurs.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau. L'assemblée accepte la constitution du bureau.

**Vérifications par le bureau**

Le président fait rapport sur les constatations et vérifications que les membres du bureau ont effectuées en vue de la constitution de l'assemblée.

***Convocations***

Les avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale ont été envoyés et publiés dans les délais et selon les modalités prévues par les statuts de la Société et par les dispositions du Code des sociétés

- Sur le site internet de la Société depuis le 20 mars 2019
- Dans le Moniteur belge du 20 mars 2019
- Dans l'Echo du 20 mars 2019
- Dans De Tijd du 20 mars 2019
- Sur le portail internet GlobeNewswire depuis le 20 mars 2019
- Par courrier ou par courrier électronique pour les administrateurs qui, conformément à l'article 533 du Code des sociétés ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation par email, adressé le 20 mars 2019 aux actionnaires en nom, aux administrateurs, à M. Xavier Doyen, représentant du commissaire, et à deux invités, à savoir Mme Annick van Overstraeten en sa qualité de représentante permanente de AVO Management BVBA, candidate proposée à la fonction de membre du conseil d'administration et Madame Nathalie Van Hoorebeek représentante de la société Ernst & Young en charge de la comptabilité de la société.

Des copies justificatives de ces envois et publications sont paraphées par les scrutateurs.

### ***Documents mis à disposition des actionnaires***

Les documents suivants ont en outre été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société en date du 20 mars 2019 et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour, conformément aux dispositions de l'article 533bis, §2 du Code des sociétés:

- La convocation, comportant pour chaque point de l'ordre du jour soit une proposition de décision, soit un commentaire
- Le formulaire de procuration
- Le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation
- Les comptes annuels 2018
- Les états financiers EU-IFRS 2018
- Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2018
- Le rapport de rémunération pour 2018
- Le rapport du commissaire sur les comptes annuels 2018
- Le rapport du commissaire sur les états financiers EU-IFRS 2018
- Le rapport financier annuel 2018
- Le profil des administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé.
- Le profil du nouvel administrateur proposé

Les titulaires d'actions nominatives ont reçu une copie de ces documents lors de l'envoi des convocations.

### ***Composition de l'assemblée***

La liste des présences, qui demeurera annexée au présent procès-verbal, comporte l'inscription de 60 actionnaires, présents ou représentés, propriétaires ou usufruitiers, ayant rempli les formalités d'admission à l'assemblée, et réunissant 31.644.082 actions donnant droit chacune à une voix, soit 71,09 % du total des actions émises.

La liste des présences mentionne en outre M. Xavier Doyen, le représentant du commissaire, les administrateurs présents et deux invités, à savoir à savoir Mme Annick van Overstraeten en sa qualité de représentante permanente de AVO Management BVBA, candidate proposée à la fonction de membre du conseil d'administration et Madame Nathalie Van Hoorebeek représentante de la société Ernst & Young en charge de la comptabilité de la société.

La liste des présences a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents, par les administrateurs présents, par le représentant du commissaire et par les invités; elle est ensuite paraphée par les membres du bureau.

### ***Admission à l'assemblée***

Pour assister à l'assemblée générale de ce jour, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 31 des statuts de la Société et aux dispositions du Code des sociétés.

### ***Quorum - Droit de vote - Majorité***

Compte tenu du fait qu'aucun quorum spécial n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Aucun des points à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée

## **Validité de la séance**

Toutes les formalités requises en vue de la présente assemblée ayant été remplies, l'assemblée est régulièrement constituée.

## **Tenue de l'assemblée**

### **Points à l'ordre du jour**

L'assemblée dispense le président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018  
*Commentaire: ce rapport comprend tous les éléments visés à l'article 96 du Code des sociétés.*
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018  
*Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.*
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017  
*Commentaire: ce rapport est établi en application des articles 143 et 144 du Code des sociétés.*
4. Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018 – Affectation du résultat  
*Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,56 par action.*
5. Etats financiers EU-IFRS relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018  
*Commentaire: afin de fournir une information utile et complète au marché, la Société prépare, outre les comptes annuels établis conformément au Code des sociétés et au droit comptable belge (BE GAAP), les états financiers conformément aux normes comptables internationales adoptées par l'Union européenne (EU IFRS), avec une mise en équivalence d'UCB. Ces états financiers et le rapport du commissaire y relatif sont communiqués à l'assemblée générale et publiés sur le site internet de la société.*
6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018  
*Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.*
7. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018  
*Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.*
8. Conseil d'administration - Renouvellements de mandat d'administrateur - Nomination  
*Commentaire: le mandat de plusieurs administrateurs vient à échéance.*
  - a) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Evelyn du Monceau pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023.*
  - b) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Charles-Antoine Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023.*
  - c) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Cyril Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023.*
  - d) *Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de AVO Management BVBA, dûment représentée par sa représentante permanente Madame Annick van Overstraeten, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée*

*générale ordinaire à tenir en 2023.*

- e) Proposition de décision: *Confirmer que AVO Management BVBA est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci et son représentant permanent répondant aux critères d'indépendance repris dans l'article 526ter du Code des sociétés*

### **Examen des documents**

Le président passe ensuite à l'examen des différents documents qui ont été mis à disposition des actionnaires.

Il demande à l'assemblée, qui l'accepte, de dispenser le conseil d'administration et le commissaire de la lecture de leurs rapports et à être dispensé de la lecture des autres documents mis à disposition des actionnaires.

Il expose, à l'aide de diapositives, les événements importants de l'exercice 2018 ainsi que les points principaux contenus dans les différents documents et un aperçu de ce que fût 2018 pour UCB.

### **Questions**

Le président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité, conformément aux dispositions de l'article 540 du Code des sociétés, d'adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard le 18 avril 2019. Une seule question a été reçue et le Président y a répondu.

Le président invite les actionnaires qui le souhaitent à poser des questions au sujet des rapports du conseil d'administration ou du commissaire, ou des points portés à l'ordre du jour.

### **Délibérations - Votes**

Personne ne demandant la parole, le président propose à l'assemblée générale de délibérer sur les points et propositions de résolutions qui figurent à l'ordre du jour et de voter sur chacun des points à l'ordre du jour pour lesquels l'assemblée doit prendre une décision.

Les résolutions et le résultat des votes sur chacune de ces résolutions sont repris dans un tableau en annexe du présent procès-verbal; ce tableau est paraphé par les scrutateurs.

### **Procès-verbal**

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande au secrétaire de lire le procès-verbal de la présente réunion, qui est approuvé par l'assemblée et signé par les membres du bureau, ainsi que par les actionnaires ou mandataires qui le désirent.

### Levée de la séance

Le président lève la séance à 11 h 40.

Bruxelles, le 24 avril 2019

François Tesch  
Président

Anne Sophie Pijcke  
Secrétaire

Cyril Janssen  
Scrutateur

Cédric van Rijckevorsel  
Scrutateur

Les actionnaires et mandataires

### Annexes

- Liste des présences
- Résultat des votes